Montpellier : un voleur à la roulotte multi condamné récidive, placé sous contrôle judicaire il recommence 3 jours après mais… un vice de procédure lui permet d'être encore libéré, ça ne loupe pas… il rerecommence

22/04/2024 à 19h42



Un roulottier d'habitude, âgé de 38 ans, comparaissait à l'audience du tribunal judiciaire de Montpellier ce vendredi 19 avril. Déjà condamné pour des faits de même nature en janvier dernier puis en février, il avait été placé sous contrôle judiciaire le 4 avril dernier pour de nouveaux délits similaires.

Mais trois jours plus tard, il était interpellé par les policiers de la Bac en train de fouiller la boîte à gants d'une voiture stationnée, qui avait été fracturée. En raison d'un souci de procédure, il avait néanmoins été remis en liberté le 9 avril.

Boule de pétanque

Mais c’était reculer pour mieux sauter. Sans grande surprise, les forces de l’ordre l’ont de nouveau appréhendé, le 16 avril, alors qu’il venait de briser la vitre d’un véhicule à l’aide d’une boule de pétanque et s’apprêtait à le visiter.

“Pour éviter la réitération de ces faits qui pourrissent le quotidien des contribuables, je demande son maintien en détention.” Suivant à la lettre les réquisitions du procureur Laurent Fekkar, les magistrats ont renvoyé le dossier au 21 mai et écroué le prévenu dans l’attente de son procès.

Midi Libre